



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 juillet 2015
A 18H30 EN MAIRIE
PROCES VERBAL DE SEANCE

Etaients présents :

Présents : CASTELL Jean-François Maire, VERMUSE Isabelle, LELONG Frédéric, TRAISNEL Isabelle, DELANNOY Alain, COULON Christine, GODSENS Jean-Jacques, WATTELLIER Marie-Aurélie, BONVARLET Olivier, DELPORTE Bernard, CORBUT Pierre, LECOMTE Jean-Marie, PAQUET Marie-Thérèse, BILLAUD Corinne, LOGEZ Isabelle, SOJKA David (arrivée 18h12), HAMELIN Natacha, HASBROUCK Mylène, LUCAS Jean-Pierre, PRONNIER Chantal,

Excusés représentés : FIDELLE Lucette (procuration à LOGEZ Isabelle), DELCOURT Véronique (procuration à COULON Christine), SURET Fabrice (procuration LECOMTE Jean-Marie)

Excusé : FACHE Jean-Luc

Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant qu'il s'agit d'un Conseil Municipal extraordinaire. Normalement il n'était pas prévu de réunir l'assemblée au mois de juillet mais il y a des choses qu'un Maire vit avec beaucoup de joie et d'émotion, c'est une ouverture de classe à Violaines.

La commune a connue des fermetures de classe, et cette année il y a une ouverture qu'il faut organiser.

Il précise que le prochain conseil aura lieu en septembre et que celui-ci portera principalement sur l'ADAp.

1 - Nomination du secrétaire de séance

Madame Mylène HASBROUCK est élue secrétaire de séance

2 - Approbation du compte rendu de la séance du 16 juin 2015.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS, fait une remarque sur le point 14 sur lequel la distinction entre les associations et les particuliers n'apparaît pas.

Madame Cécile LOKIETEK indiqua que dans le tableau tel qu'il a été défini c'est plus clair.

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité

3 – Scolarité – jeunesse – création d'une aire de jeux intergénérationnelle – demande de subventions

Madame Marie Aurélie WATTELLIER explique que la municipalité de Violaines souhaite mettre l'accent sur la jeunesse par l'intermédiaire d'animations mais également sur la mise en place de lieux d'accueil adaptés. La création d'une aire de jeux est donc l'un des projets développés dans ce domaine pour l'année 2015. Ce projet est destiné au plus grand nombre. Ce lieu doit

en effet permettre d'accueillir les enfants mais aussi les familles, parents et grands-parents compris, en offrant à chacun la possibilité de jouer et de faire du sport au même endroit. Cette aire de jeux, d'une surface de 4 430 m² sera située derrière la salle polyvalente du Mont Soret, aux abords des terrains de football.

Monsieur le Maire indique qu'un groupe de travail a été constitué pour définir les besoins et les attentes. Les familles se rendent à Richebourg ou Vermelles. Ce projet est destiné à toutes les générations.

Madame Marie- Aurélie Wattellier ajoute que le groupe de travail qui a fait le constat que le commune dispose de petites aires de jeux adaptées aux plus petits. Le skate-park est pour sa part vieillissant, et le terrain de basket est inutilisable.

Il a été souhaité de retravailler sur le projet pour offrir un projet complet capable d'accueillir les plus petits dès un an jusqu'aux adultes. Les objectifs sont

1. de développer la cohésion sociale car c'est un espace de jeux ouverts à tous et gratuit et sur lequel tout le monde va pouvoir se retrouver.
2. Développer le vivre ensemble car les enfants de toutes classe d'âge vont pouvoir se retrouver
3. Et l'interrelationnel.

Ce projet s'inscrit sur le thème du sports / Santé. Il s'inscrit également dans la modernité car c'est la première fois dans la région ou différents jeux seront retrouvés pour toutes les tranches d'âge.

Madame Marie-Aurélien Wattellier explique que pour les petits les jeux seront fermés sur trois côtés pour être utilisés dès l'âge d'un an. La signalétique adaptée sera apposées.

Pour les plus grands, il y aura des parcours, avec des cabanes, des balançoires, des pyramides de cordes, les tape-culs. une tyrolienne,... ,un parcours de fitness, un banc à ados, des barres de tractions,

Elle ajoute que certains jeux sont adaptés aux personnes atteintes de handicaps moteurs, sensoriels et moteurs, et que l'espace sera agrémenté de table de ping-pong et de tables permettant le pique-nique.

L'espace sera clôturé, avec deux entrées une côté foot et l'autre côté nouvelle résidence. Les travaux sont envisagés pour le second semestre.

Madame Chantal PRONNIER souhaite connaître le coût du projet.

Madame Marie-Aurélien WATTELLIER lui indique que ce projet est estimé un peu moins de 198 500 €.

Monsieur le Maire précise qu'il est actuellement en cours de réflexion, la surveillance par caméra de cet espace.

Il ajoute que des réserves seront sollicitées au titre de la réserve parlementaire et auprès de la CAF et du Conseil Général. Une réflexion avait été menée en incluant le skate-park, mais cela dépassait le budget prévu pour cette opération.

Cet espace sera éloigné des habitations et près de la salle Jean Moulin et près du centre.

Les sols seront adaptés aux jeux.

Monsieur DELPLORTE Bernard demande ce qu'il est prévu pour l'entretien.

Madame Marie Aurélie WATELLIER indique qu'un passage par an est obligatoire, et que la première année la garantie couvre celui-ci.

Monsieur DELPORTE Bernard demande si un défibrillateur est prévu pour cet espace ?

Cela peut –être prévu.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la création de cette aire de jeux et autorise Monsieur le Maire à la recherche de subventions

4 – personnel communal – recrutements de personnels non titulaires pour un accroissement temporaire d'activité (encadrement des enfants, accueils périscolaires, pause méridienne et nouvelles activités périscolaires) : autorisation

Madame Mylène HASBROUCK explique que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, stipule dans son article 3-1° que « les collectivités et établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à [...] un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs. »

L'ouverture d'une nouvelle classe au sein de l'école maternelle Les Roses, la poursuite de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, l'augmentation régulière des effectifs présents aux accueils périscolaires primaire et maternel et la nécessité de disposer de personnel d'encadrement en nombre suffisant pour assurer la surveillance des enfants et l'animation des activités, justifient de nouveaux recrutements. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, en tant que de besoin, au recrutement de personnel occasionnel dans les conditions suivantes :

- un Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe à temps complet (Indice Brut : 336) du 31 août 2015 au 5 juillet 2016. Les ATSEM sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants ;

- un adjoint territorial d'animation 2ème classe à temps non complet (11h/hebdomadaire – Indice Brut : 330) en période scolaire, du 31 août 2015 au 5 juillet 2016. L'agent d'animation sera chargé de l'encadrement de la pause méridienne et de l'animation de Nouvelles Activités Périscolaires ;
- un adjoint territorial d'animation 2ème classe à temps non complet (7h/hebdomadaire - Indice Brut : 330), en période scolaire, du 31 août 2015 au 5 juillet 2016. L'agent d'animation sera chargé de l'encadrement de la pause méridienne.

Monsieur le Maire précise que le poste d'ATSEM sera ouvert en interne. Si personne ne se fait connaître, le poste sera ouvert pour permettre le recrutement d'un agent en contrat.

Pour les deux autres postes, ils ne seront créés que si les besoins se font ressentir après les inscriptions des TAP.

Monsieur LECOMTE Jean-Marie demande s'il faut un diplôme particulier pour être ATSEM.

Monsieur le Maire indique que selon le cas la personne devra suivre une formation.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prudent au niveau des recrutements.

Le recrutement de trois agents pour accroissement d'activité est adopté à l'unanimité.

5 - Personnel communal - Recrutement d'une personne pour l'enseignement d'assistant musical – Mission vacataire

Monsieur Bernard DELPORTE explique qu'afin de sensibiliser les enfants des classes maternelles et primaires à la musique et au chant, un vacataire d'enseignement musical et choral est employé depuis plusieurs années. Il est proposé, sous réserves de la justification du besoin de la part de l'Education Nationale, de reconduire cet emploi pour l'année scolaire 2015-2016.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas encore la demande mais qu'il anticipe ce point.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le recrutement d'un assistant musical.

6 - Personnel communal - Recrutement d'un agent technique en contrat aidé issu du dispositif « emploi d'avenir » :

Monsieur Frédéric LELONG explique que la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 a créé un nouveau type d'emplois aidés, les emplois d'avenir.

L'emploi d'avenir est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans reconnus travailleurs handicapés) sans emploi au moment de la signature du contrat et dans la situation suivante :

- 1/ soit sans diplôme (obtenu)
- 2/ soit peu qualifiés détenant un BEP ou CAP

ET rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi
ET totalisant une durée de six mois au moins de recherche d'emploi au cours des douze derniers mois.

Les missions confiées aux bénéficiaires d'emploi d'avenir sont les suivantes :

- Activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale
- Activités ayant un fort potentiel de création d'emplois

La durée minimum du contrat est de douze mois, pouvant être prolongée jusqu'à trente-six mois.

L'aide de l'Etat correspond à 75 % du traitement brut équivalent au SMIC.

Il s'agit de venir renforcer l'équipe technique de la commune et cela permettrait à un jeune de se forger une première expérience en collectivité. Les formations envisagées pourraient porter sur l'entretien des bâtiments communaux et/ou la conduite d'engins.

Monsieur le Maire indique qu'un contrat CEI était en place. Il a été rompu car le travail fourni par la personne ne répondait pas à nos attentes. Monsieur LISSE est parti à la retraite et ce poste n'a pas été remplacé. Il ajoute que des départs en retraite sont prévus l'année prochaine mais les remplacements ne seront pas postes pour postes.

Monsieur Pierre CORBUT demande s'il y a satisfaction il y aura promesse d'embauche ?

Non il n'y a aucune promesse.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le recrutement d'un agent technique en contrat aidé.

7 - Enseignement – RASED – prise en charge des tests psychométriques – sollicitation des communes concernées par le RASED

Madame Marie-Thérèse PAQUET explique que Madame CREPIN, Psychologue scolaire attachée administrativement à l'école élémentaire Varet de Violaines, a vocation à intervenir dans l'école de plusieurs communes avoisinantes. Afin d'améliorer son intervention auprès des enfants, elle sollicite la Mairie de Violaines et les communes concernées pour l'achat de tests psychométriques (WPPSI-IV).

Le coût de ces tests (1392 €) peut être envisagé par une prise en charge financière mutualisée par les différentes communes concernées au prorata du nombre d'élèves scolarisés.

Communes	Nombre d'élèves scolarisés (non compris les enfants de 2 ans)	Montant de la participation financière WPPSI IV sans l'offre promotionnelle
Violaines	Mat: 125 Elé: 185 TOTAL: 310	229,04 euros
Lorgies	Mat: 54 Elé: 82 TOTAL: 136	100,48 euros
Neuve-Chapelle	Mat: 30 Elé: 47 TOTAL: 77	56,89 euros
Richebourg	Mat: 66 Elé: 137 TOTAL: 203	149,99 euros
Laventie	Mat: 137 Elé: 253	288,15 euros

	TOTAL: 390	
Lestrem	Mat: 135 Elé:216 TOTAL: 351	259,34 euros
Fleurbaix	Mat: 53 Elé:93 TOTAL: 146	107,87 euros
Sailly sur la Lys	Mat: 97 Elé:174 TOTAL: 271	200,23 euros
Total	1884 enfants	1392 euros

Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas question que la commune paye le test seule. Il faut que les autres communes s'engagent également. Pour l'instant seule la Commune de Sailly sur la Lys nous a contacté.

Monsieur Olivier BONVARLET souhaite savoir ce qui se passe si les autres communes ne s'engagent pas.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la sollicitation des communes concernées et la prise en charge par la commune de cet achat.

8 - Communications du Maire - Article 2122-22 délégations du Conseil au Maire Signature des marchés adaptés :

2015-0014	Transport du CMJ à Paris le 30 juin	MOURA VOYAGES	3 675,00 € HT
-----------	-------------------------------------	---------------	---------------

Monsieur le Maire indique que lors d'une rencontre avec Monsieur BAYS, il lui avait été demandé d'inviter les jeunes du Conseil Municipal à l'Assemblée Nationale. Les jeunes étaient accompagnés par Mesdames WATTELLIER Isabelle et HAZBROUCK Mylène et les bénévoles des TAP.

Madame WATTELLIER Marie-Aurélié indique qu'ils ont passé s une très bonne journée. Monsieur BAYS a fait la visite de l'assemblée. Une visite de l'exposition Harry Potter à boucler la journée.

Monsieur GODSESN Jean-Jacques indique que ce n'est pas MOURA mais MARIO qui a été retenu.

Madame PRONNIER Chantal demande si cela n'est pas cher pour le transport.

Madame WATTELLIER Marie-Aurélié indique qu'il s'agit du coût de la journée et pas seulement du transport.

2015-0015	Création d'un Jardin du souvenir avec cavurnes et columbarium	SBT COLUMBARIUMS	19 050,00€ HT
-----------	---	---------------------	---------------

Monsieur le Maire précise que pour les plaques sur les cavurnes, soit la commune achète toutes les mêmes, ou si chaque famille est libre de choisir.

Dans le premier cas cela reviendrait à 180 € par plaque. Cela fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil.

Monsieur le Maire explique qu'aujourd'hui, un columbarium sur Violaines c'est 500 €, ce prix devrait être aussi celui des cavurnes.

Monsieur DELPORTE Bernard demande ce qu'il en est pour les cendres éparpillées.

Madame VERMUSE Isabelle explique que le jardin du souvenir est un rectangle avec une grille.

Artois Comm nous a fait parvenir la qualité de tri à Violaines, 73 % des poubelles sont bien triées, 24% ont des erreurs légères et 3% des erreurs graves.

Les travaux des vestiaires de foot sont terminés. Une moins-value a été réalisée sur ce chantier

Madame PRONNIER Chantal souhaite savoir si rue du Marais des abaissements de bordure sont prévus. Monsieur LELONG Frédéric indique que les trottoirs sont aménagés pour sécuriser l'arrêt de bus. De l'autre côté de la rue les travaux seront fait en fin de constructions.

La séance est clôturée à 20h15